

CAPN des bibliothécaires assistants spécialisés du 7 juin 2019

**Attachés aux services publics, unanimement mobilisés
contre un projet de loi de destruction de la Fonction publique**

Le projet de loi de « transformation » de la fonction publique, déjà adopté en première lecture à l'assemblée nationale, constitue une attaque gravissime contre le statut général de la fonction publique et contre un de ses principes fondateurs qui prévoit que « *Les fonctionnaires participent par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans des organismes consultatifs à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires et à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière.* ».

Si ce projet se concrétisait, l'instance qui nous réunit aujourd'hui disparaîtrait.

Ce texte prévoit, en effet, de supprimer les CAP par corps et de les remplacer par des CAP par catégories, des CAP « fantômes », privées de leurs compétences essentielles, en matière de mobilité et d'évolution de carrière et cantonnées au disciplinaire et à l'examen des recours (entretien professionnel, refus de congé formation,...).

Considérant, d'une part, que les CAP constituent le seul et dernier rempart aux attaques portées ces dernières années au principes fondamentaux de gestion nationale et interministérielle de la filière bibliothèque, et sont indispensables pour garantir transparence et équité dans le traitement et la défense des intérêts des agents, et d'autre part que ce texte comporte bien d'autres articles destructeurs pour la Fonction publique, notamment la fusion des CT et CHSCT au sein de « comités sociaux », le remplacement des titulaires par des contractuels, la possibilité de détachement d'office de fonctionnaires vers le privé, l'élargissement à la fonction publique de la rupture conventionnelle,...

Nous, représentants des personnels SNASUB-FSU et Ferc-Sup CGT à la CAPN des bibliothécaires assistants spécialisés, réunie le 7 juin 2019, tenons à réaffirmer notre opposition à ce projet de loi.

Détruire le statut de la fonction publique et abandonner les agents à l'arbitraire des chefs d'établissements, c'est fondamentalement s'attaquer aux services publics eux-mêmes.